

Publié le 04 juillet 2025


ARRETE N°A_2025_n°06 - 25
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
 POLICE GENERALE DU MAIRE
 6.1.3

DESTINATION : Madame GOLDOUZIAN Alba
Domicilié : 76 Chemin de la Traille, Apt C23, 84700 SORGUES Pour : définition de points d'accès numériques à une construction Adresse du terrain Chemin de Daulands

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme GOLDOUZIAN Alba,

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0096, délivré favorable avec réserves en date du 25 Novembre 2024, au bénéfice de Mme GOLDOUZIAN Alba,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CS 377	Chemin des Daulands Lot 5 Impasse de Sollya	873

Fait à Sorgues, le **30.06.25**

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.